



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0217**

Objet : Budget annexe "Zones communautaires" - Décision modificative 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUL. 2023

et publié le

04 JUL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe « Zones communautaires » voté le 16 décembre 2022,

Vu le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Zones communautaires » voté le 26 juin 2023,

Vu la réduction des dépenses de viabilisation et l'augmentation des ventes de parcelles, impactant les stocks,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative suivante au budget annexe « Zones communautaires » entraînant une réduction de l'avance du budget principal de 495 007.78€ :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire		Section de fonctionnement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
011	Charges à caractère général	5 887 756,00 €	-367 947,78 €	5 519 808,22 €			
023	Virement à la section d'investissement	453 456,00 €	495 007,78 €	948 463,78 €			
042	Opérations de Transferts entre sections	1 468 070,00 €	632 544,00 €	2 100 614,00 €	4 867 456,00 €	632 544,00 €	
66	Charges Financières	6 390,00 €		6 390,00 €			
70	Ventes produits, prestations de service				2 488 370,00 €	127 060,00 €	
74	Dotations et participations				459 846,00 €		
TOTAUX		7 815 672,00 €	759 604,00 €	8 575 276,00 €	7 815 672,00 €	759 604,00 €	

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire <i>Le cas échéant : opération / AP.CP</i>		Section d'investissement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
001	Résultat antérieur	18 597 150,81 €		18 597 150,81 €			
021	Virement de la section de fonctionnement				453 456,00 €	495 007,78 €	
040	Opérations ordre de transfert entre sections	4 867 456,00 €	632 544,00 €	5 500 000,00 €	1 468 070,00 €	632 544,00 €	
041	Opérations patrimoniales						
10	Dotations, fonds et réserves				251 402,68 €		
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes	69 500,00 €		69 500,00 €	21 361 178,13 €	-495 007,78 €	
TOTAUX		23 534 106,81 €	632 544,00 €	24 166 650,81 €	23 534 106,81 €	632 544,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 26 JUIN 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.